

### Travaux de la Chambre

Si nous nous reportons aux précédents, il y a eu plusieurs décisions sur ce genre de question, notamment une le 16 novembre 1971 où l'Orateur, M. Lamoureux, déclare, à la page 9599 du hansard:

En toute justice, et d'un point de vue aussi objectif que possible, je ne vois pas comment la présidence pourrait décider ici qu'un document mentionné en passant, mais dont on n'a pas directement extrait une citation, doit être déposé au cours du débat. Je trouve difficile d'en décider affirmativement. Les députés pourront examiner les commentaires cités d'une manière très intéressante par les députés du Yukon et de Peace River. Ces commentaires me paraissent clairs. Si, au cours d'un débat, un ministre de la Couronne a effectivement cité un passage d'un document, ce document doit être déposé. Si on ne fait que le mentionner, je ne vois pas d'obligation de le faire déposer.

Par conséquent, je crois qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette question de privilège.

#### M. FORRESTALL—L'ÉNERGIE—LA RÉPONSE INSATISFAISANTE DU MINISTRE

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Madame le Président, je soulève la question de privilège à la suite des réponses tout à fait insatisfaisantes données par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) aux gens de la région de l'Atlantique à l'égard des capacités de raffinage et des négociations en vue d'un accord énergétique avec le Mexique.

Ma question de privilège porte sur deux points. D'abord, j'admets parfaitement que les députés des banquettes ministérielles sont libres de ne pas répondre à certaines questions, s'ils le désirent, et je ne leur conteste pas ce droit, mais j'estime que les députés ici présents ont le droit d'être entendus et de ne pas être traités de la façon méprisante dont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a traité la Chambre et les gens de la région de l'Atlantique.

Je ne vous demande pas de rendre une décision, madame le Président, mais je vous demande d'avertir le bureau qu'à la première occasion, je désire prendre le ministre à parti pour l'arrogance dont il a fait preuve envers l'est du pays et la Chambre au sujet de ces négociations, c'est-à-dire quand le moment s'y prêtera, à 10 heures.

**Mme le Président:** Nous avons pris note de ce grief et le député se rend compte qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège.

\* \* \*

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

#### DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, puisque nous sommes jeudi aujourd'hui, je voudrais poser au leader du gouvernement à la Chambre la traditionnelle question sur les travaux de la Chambre. Étant donné la décision que vous avez rendue au sujet de la correspondance échangée entre le premier ministre et le président Carter et étant donné la réponse du premier ministre, ce dernier a-t-il l'intention de déposer les lettres en question? Je sais qu'il n'y est pas tenu, mais, pour qu'on sache exactement à quoi s'en tenir, je me demande s'il compte le faire.

**M. Trudeau:** Non, madame le Président. Je serais très heureux d'essayer à nouveau de donner des éclaircissements au cours de la période des questions, sur les points essentiels de la

politique du gouvernement canadien, mais je n'ai pas l'intention de déposer les lettres échangées entre chefs d'État.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Je vous remercie beaucoup. Je ne veux pas me mêler de ce qui ne me regarde pas mais je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre est disposé à nous dire aujourd'hui quels seront les travaux de la Chambre. Tout d'abord, va-t-on poursuivre le débat sur l'Adresse? Peut-être pourrait-il commencer par répondre à cette question-là.

[Français]

**M. Pinard:** Oui, madame le Président, comme le sait très bien l'honorable député, nous devons faire face dans des délais très urgents à certaines lois, dont quelques-unes requièrent l'adoption avant le 15 mai. Mon savant collègue sait très bien que la procédure de subsides ne s'applique pas, étant donné que les prévisions budgétaires de cette année n'ont pu être déposées en temps utile, et dans ce sens-là nous avons entamé ensemble des négociations, et j'ai confiance qu'on va s'entendre sur un ordre du jour et sur un ordre spécial qui nous permettra d'en disposer en temps opportun, et qui permettra également au gouvernement d'avoir ses crédits provisoires pour le 15 mai.

De plus certains projets de loi techniquement urgents requièrent l'adoption avant le 15 mai; c'est pourquoi nous envisageons la possibilité d'interrompre le débat sur le discours du trône pour les deux dernières journées, soit mardi soir prochain, après le vote. Ce n'est pas définitif, mais j'en aviserai mon vis-à-vis et également mon collègue du Nouveau parti démocratique en temps utile, lorsqu'une décision finale aura été prise. Mais je les préviens à nouveau de cette possibilité que le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône soit interrompu surtout pour permettre aux partis d'opposition d'avoir tout le temps voulu pour étudier et contester s'il y a lieu cette législation urgente, dont l'adoption de certaines lois doit se faire avant le 15 mai, et pour d'autres, avant le 30 juin.

Voilà l'esprit dans lequel nous comptons diriger les travaux au cours des prochains jours. Je confirmerai aux leaders de l'opposition notre décision finale dans les meilleurs délais.

● (1210)

[Traduction]

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Une autre chose, madame le Président. Il y a au *Feuilleton* un bill inscrit au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et visant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse. Lui fera-t-on franchir aujourd'hui l'étape de la première lecture, et s'agit-il d'un bill que le gouvernement juge prioritaire?

La deuxième chose dont je voulais parler aujourd'hui a trait au bill relatif aux allocations aux anciens combattants. Je sais qu'un bill est prêt à être déposé. Le gouvernement a-t-il l'intention d'en donner avis et de le mettre en délibération sans tarder?

**M. Pinard:** Madame le Président, il me faudra me renseigner pour ce qui concerne la dernière question du député. Quant au bill relatif au supplément de revenu garanti, il sera présenté très bientôt mais pas aujourd'hui, et notre gouvernement accorde un caractère prioritaire à cette question.